

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

Décret N° 85/364 DU 26/3/85
portant nomination de Monsieur OLEMBE Jean
François en qualité de Directeur des Examens et
Concours du Secondaire au Ministère de l'Enseigne-
ment Secondaire et Supérieur,

LE PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'ordonnance n° 019/84 du 23 août 1984 portant modification de certaines dispositions
de la Constitution ;
Vu le décret n° 84/856 du 7 août 1984 portant nomination du Premier
Ministre ;
Vu le décret n° 84/856 du 13 août 1984 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 84/860 du 20 août 1984 relatif aux intérim des
membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 82/595 du 16 Juin 1982 fixant les indemnités de
fonctions allouées à certaines responsables administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur OLEMBE Jean François, Inspecteur de l'Enseignement Fonda-
mental de 6e échelon est nommé Directeur des Examens et Concours du Secondaire
au Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le décret
N° 82/595 susvisé.

.../...

Article 3.— Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.— Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera./—

Fait à Brazzaville, le 26 MARS 19

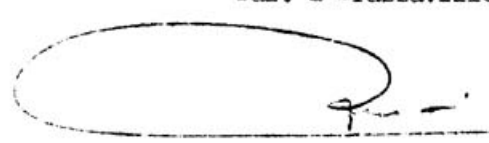
Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,


Daniel ABIBI.

Le Ministre des Finances et
du Budget,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.


Ange Edouard POUMGUI.

Le Ministre du Travail, de l'
l'Emploi, de la Refonte de la
Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard GOMBO MATSICHA.